QUAND ET COMMENT PAYER SON REPAS AVEC LA CARTE MONEO

à dater du **1er octobre 2012** pour les **étudiants**

et du **04 octobre 2012** pour les **personnels**

La carte Monéo permettra de payer les repas pris dans les restaurants de l'IUFM et du CROUS.
Durant le mois d'octobre, les tickets repas achetés antérieurement restent utilisables.
Sauf cas exceptionnel de retard dans la délivrance de la carte Monéo, la vente des tickets repas sera interrompue définitivement à dater du 4 octobre 2012.

A DATER DU 4 NOVEMBRE, LA CARTE MONEO DEVIENDRA LE MOYEN DE PAIEMENT UNIQUE.

I. PROCEDURE D'OBTENTION DE LA CARTE MONEO (UPEC-IUFM) :

■ **ETUDIANTS** ■

La carte d'étudiant équipée d'une fonction Monéo est délivrée lors de l'inscription administrative au service de scolarité de l'UPEC.

■ **Personnels de l'UPEC** ■

La carte Monéo est à retirer au service financier de chacun des sites, à dater du 4 octobre 2012.

■ **Personnels extérieurs à l'UPEC** ■

Pour le site de Bonneuil : la carte Monéo est à retirer à l'accueil du site départemental 1er étage,
Pour les autres sites : au service financier du site concerné.
Le paiement directement en caisse est possible avec une CB équipée de la fonction Monéo.

II. CHARGEMENT MONETIQUE DE LA CARTE MONEO :

Chaque site de l'IUFM disposant d'un restaurant est équipé d'une borne de chargement.

① Se présenter muni d'une carte bancaire et de la carte Monéo devant la borne équipée du lecteur de carte située à proximité du restaurant,
② Suivre le mode d'emploi affiché au-dessus de la borne.

ⓘ Attention

Afin d'éviter les encombrements lors du passage en caisse, **veiller à effectuer le chargement monétique de la carte Monéo avant d'accéder au restaurant**.

III. TARIFS :

Les tarifs appliqués sont identiques à ceux appliqués antérieurement :

	PERSONNELS	PLATEAU	PERIPHERIQUE 1	PLAT PRINCIPAL	PERIPHERIQUE 2
TARIF 1	Indice < 298	3,62	0,90	1,82	0,90
TARIF 2	Indice > 298 et < 466	4,42	1,10	2,22	1,10
TARIF 3	Indice > ou = 466	6,10	1,50	3,10	1,50
Passagers hors UPEC (ne figurant pas dans la base Harpège) (1)		6,52 (6,10 + TVA réglementaire)	1,60	3,32	1,60
ETUDIANTS		**3,10** (2)			

(1) ***dont Professeurs stagiaires, IMF, DEA, PE***
(2) ***Tarif CROUS au 01/09/2012***

NB : Concernant les personnels, ces tarifs sont applicables au titre d'un seul repas pris dans la journée.
Le 2nd repas est facturé au tarif « passager extérieur » soit 6,52 euros.

Fait à Bonneuil, le 29/09/2012

La responsable administrative
Myriam IMBERTY